

Rappels : Les discours rapportés. DÉFINITIONS

Dans le cadre d'un récit, le narrateur peut s'effacer pour rapporter des paroles; il peut le faire au **discours direct**, au **discours indirect**, au **discours indirect libre** ou au **discours narrativisé**.

a) **Discours direct**: il reproduit les paroles telles qu'elles ont été prononcées. Il donne un caractère d'authenticité au récit. Des signes typographiques le détachent du récit (guillemets, tirets). Des verbes peuvent l'introduire.

Exemple: Enfin, je fis un effort pour m'écrier douloureusement : « Perfide Manon ! Ah! Perfide! Perfide ! » Manon Lescaut, scène du parloir.

b) **Discours indirect**: il rapporte les propos en les introduisant par un verbe de parole suivi d'une subordonnée. L'émetteur reformule les paroles en adoptant sa propre situation d'énonciation (changement de temps, de personne et d'indicateurs de lieu). Le discours indirect permet une mise à distance par rapport au moment de l'énonciation.

Exemple: Elle me répéta en pleurant qu'elle ne prétendait point justifier sa perfidie. (Même œuvre, même scène)

c) **Discours indirect libre**: il reprend les modifications de temps et de personne, mais il rapporte les paroles prononcées sans indiquer le changement de situation d'énonciation. Il permet de conserver l'expressivité des propos tenus.

*Exemple: G***M*** l'avait reçue avec une politesse et une magnificences au-delà de toutes ses idées. (Même œuvre, lettre de Manon)*

d) **Discours narrativisé**: Il relate les paroles comme un événement du récit et indique qu'il y a eu acte de parole. Le contenu exact des propos n'est pas livré.

Exemple: Elle me parla de Tiberge et de la confusion extrême que sa visite lui avait causée. (Même œuvre, scène du parloir)